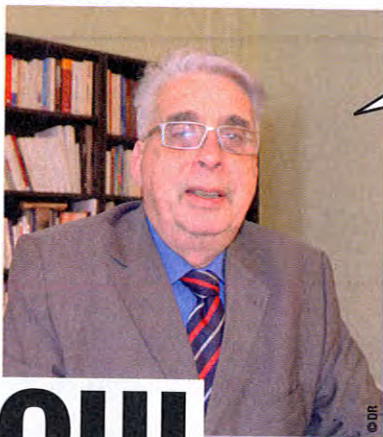


Après l'affaire Cahuzac, la présidence normale tremble et souhaite réagir rapidement pour créer des « alertes » et des « barrières » aux hommes et femmes qui ne seraient pas en situation d'exercer une responsabilité politique. Faut-il une loi maintenant ? Faut-il prendre le temps d'étudier en profondeur le sujet pour une loi ultérieure ? La population est-elle en demande de cette immédiateté ?

# MORALISATION de la vie politique... Urgence ?

## Jean-Pierre Sueur

PS, sénateur du Loiret



**OUI**

Toute mesure qui ira dans le sens d'une totale rigueur (...) sera bonne.



La précipitation n'est jamais bonne conseillère et est un mauvais principe de gouvernance.

## Éric Doligé

UMP, président du conseil général du Loiret



**NON**

**L'Hebd'O :** La situation actuelle nécessite-t-elle de réagir vite ?

**ÉRIC DOLIGÉ :** Le problème avec le PS est que, dès qu'il se trouve face à une difficulté, il cherche à effacer ses erreurs avec un texte improvisé qui ne résout rien. Il veut faire croire au citoyen qu'il a la formule magique et va prendre des dispositions. La précipitation n'est jamais bonne conseillère et est un mauvais principe de gouvernance. Sauf à faire un remaniement urgent et à contrôler les nouveaux ministres, rien ne sert de courir. Quelques mois me paraissent raisonnables. Il faut dépasser la démagogie et l'écran de fumée.

**JEAN-PIERRE SUEUR :** Soyons précis. Un homme a failli. Il revient à la justice de le juger en toute indépendance. Mais je refuse les amalgames que l'on fait à ce propos. Il y a 550 000 élus en France. La grande majorité d'entre eux assurent leur fonction avec intégrité. Ce n'est pas parce qu'il y a un fautif qu'il faut mettre tous les élus en cause. Cet amalgame est injuste.

**L'Hebd'O :** Quelles seraient les initiatives majeures qui pourraient garantir la sérénité de tous face à ces abus ?

**ÉRIC DOLIGÉ :** Le contrôle préalable dans ce cas particulier n'aurait certainement pas donné de résultat même avec un système poussé du type de celui pratiqué aux États-Unis. Si le ministre s'est organisé très en amont, il aurait été difficile de trouver la faille. Il faut certainement mieux gérer les risques de conflits d'intérêt. Mais il n'y a pas que du conflit public-privé, il peut aussi y avoir du public-public. Pourquoi une fois de plus stigmatiser le privé ? Le contrôle a priori du patrimoine des ministres et du président mérite une attention certaine mais aussi peut-être la sortie de la fonction. L'enrichissement peut se faire après avoir eu de hautes responsabilités en utilisant les relations acquises. Sujet fort complexe. L'amont est important mais l'aval également. Le système très inquisiteur pour les ministres aux États-Unis paraît intéressant à explorer et à adapter.

**JEAN-PIERRE SUEUR :** Tout ce qui permettra la plus grande transparence sera positif. Les parlementaires doivent déjà déclarer leur patrimoine. Je suis tout à fait d'accord pour que ces déclarations soient rendues publiques dès leur prise de fonction et qu'elles soient réactualisées jusqu'à la fin de leur mandat. Les sénateurs doivent d'ores et déjà déclarer tout ce qui pourrait engendrer des conflits d'intérêts. La Commission pour la transparence de la vie politique doit être dotée de davantage de moyens de contrôle qu'elle en a aujourd'hui. Toute mesure qui ira dans le sens d'une totale rigueur, d'une absolue transparence et d'une grande sévérité s'il y a des manquements sera bonne. Car rien n'est pire – je le répète – que ces campagnes qui mettent tous les élus en cause parce qu'il y a un ou plusieurs fautifs.

**L'Hebd'O :** Y a-t-il des pays qui ont trouvé la solution la mieux adaptée à leur situation et sur laquelle vous souhaiteriez vous appuyer ?

**ÉRIC DOLIGÉ :** Est-ce qu'il y a un modèle vertueux ? Probablement pas. Mais il y en a de meilleurs que d'autres et adaptés à la situation locale. Nous voyons que tous les pays sont confrontés à un moment ou à un autre à ces situations d'un scandale non attendu. Aucun pays n'est à l'abri. Une analyse rapide des systèmes étrangers et de leurs résultats me paraît nécessaire. Une analyse de nos failles constatées mérite également attention.

**JEAN-PIERRE SUEUR :** Il n'y a pas d'exemple parfait et absolu. Des lois ont déjà été votées en France qui ont moralisé le financement des campagnes électorales et de la vie politique. Ce qui vient de se passer montre qu'il faut aller plus loin. On mesure aussi le rôle délétère des paradis fiscaux. La solution n'est pas dans un seul pays. Il faut des mesures drastiques au niveau de l'Europe. Et il faut là aussi instaurer transparence, rigueur et sévérité. La France doit peser de tout son poids dans ce sens.